

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

FRUX DE L'ABONNEMENT :
 Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
 Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
 La France et l'étranger, les frais de port en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
 Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
 RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
 Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE & Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
 Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 5 MARS 1886

LA SÉANCE DE JEUDI

Je ne sais plus quel député de républicanisme l'école avait imaginé, il y a quelques mois. Cette proposition : les ministères devront, dans tous les scrutins parlementaires, s'assurer qu'ils ont la majorité des voix républicaines et ne pas tenir compte des voix réactionnaires.

L'idée fut prise au sérieux et soutenue par beaucoup de journaux de gauche, puis on s'aperçut qu'en la mettant en application, on risquait de changer de cabinet chaque semaine, le parti républicain n'ayant pas encore réussi à acquiescer d'une façon suffisante. L'esprit de gouvernement.

Le ministre Freycinet peut s'en flatter, car, sans la droite, il était par terre hier soir.

Il ne voulait pas de l'expulsion des princes — pardon, je veux dire qu'il ne voulait pas de l'expulsion des *individus* dont les familles ont régné en France — pour parler comme nos parlementaires de gauche.

La majorité républicaine — sa majorité à ce ministère — la voulait et, sans les 175 voix de la droite, la loi de proscription était votée.

C'était pour le parti un pouvoir immense et un danger de plus.

Un député du Nord, M. Lefèvre-Pontalis, l'a démontré dans un discours très vigoureux — si vigoureux que certaine partie de la gauche aurait bien voulu étouffer par son tapage la voix de l'orateur. M. Lefèvre-Pontalis n'a pas été le porte-parole des princes dont il a l'honneur d'être l'ami. C'est au nom des principes de 1789 qu'il a adjuré ces députés, qui se disent les imitateurs des hommes de cette grande époque et qui sont tout au plus les singes mal appris de ceux de 92 et de 93, de ne pas commettre cette suprême sottise. Il leur a dit que la République n'a pas besoin pour vivre de lois d'exception et que l'application du code pénal à tous les citoyens est la seule arme honorable dont un gouvernement puisse se servir pour assurer son existence. Il n'a pas été difficile à M. Antonin Lefèvre-Pontalis de montrer que l'attitude des princes n'a rien de troublant pour le gouvernement républicain. S'adressant à ces républicains qu'il alarme la seule présence des princes à Paris, à Eu ou à Chantilly, l'orateur éminent que nous avons entendu à Roubaix et à Tourcoing, au mois de septembre dernier, leur a dit : « Quand les princes seront expulsés, cesserez-vous de vous paraître dangereux ? Non ! et c'est contre leurs amis que vous prendrez des mesures de précaution ? »

M. Ballue lui a succédé à la tribune. Il a parlé plus en sectaire qu'en homme politique. Son discours, dans lequel il a fait intervenir le mot de M. Jules Favre, a été violemment interrompu par M. Paul de Cassagnac. Le rédacteur en chef de l'Autorité a été rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Les rigueurs de M. Floquet n'éclaircissent pas le lamentable souvenir évoqué contre la mémoire du grand orateur, qui essayait de dissimuler sa situation irrégulière par des falsifications d'état-civil.

Le représentant de l'Alsace à la Chambre, M. Keller, a répliqué et son discours, tout vibrant de soufflé patriotique, a produit grand effet.

M. de Freycinet nous semble avoir déployé, hier, son habileté des grands jours. Il a dit à la majorité républicaine qu'elle pouvait être tranquille, que le jour où les princes seraient une cause de danger ou même une cause d'embarras, le gouvernement n'hésiterait pas à prendre les mesures nécessaires. Mais il est visible que, pour M. de Freycinet, le danger n'est pas à droite. Il a bien fait entendre en exprimant cette pensée mélancolique : « La République traverse une période qu'on a appelée l'âge critique des gouvernements ; ce n'est pas le moment de lui susciter des embarras. »

Et voyez pourtant combien ces conservateurs, ces cléricaux, ces monarchistes,

ces réactionnaires de toute nuance et de toute origine sont gens utiles, même quand ils sont dans l'opposition ! Sans eux, le ministère était renversé, la République avait un cruel embarras de plus et M. Jules Grévy n'aurait plus le choix qu'entre M. Floquet et M. Clémenceau.

Celui-ci nous semble être intervenu un peu malgré lui dans le débat. Il a répondu d'une façon très-vive au reproche que M. de Freycinet avait fait aux auteurs de la proposition de jeter la dénonciation dans le parti républicain. Selon M. Clémenceau c'est le ministère qui est cause de cette dénonciation. Nous croyons, nous, que les excès des uns et les faiblesses des autres ont causé le mal dont est atteint le parti républicain.

Quand les propositions Duché et Rivet ont été rejetées, le ministre s'est arrangé pour secouer la protection compromettante de la droite. Il s'est fait interpellé par M. de Lanessan et un ordre du jour de confiance, auquel la gauche s'est ralliée presque toute entière, a terminé cette jolie comédie parlementaire.

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

Banquet de la société des Agriculteurs de France
 Paris, 5 mars. — Ce soir à 8 heures à l'Hôtel Continental le banquet de la société des Agriculteurs de France sous la présidence de M. le marquis de Dampierre. Un grand nombre de notabilités y assistaient. De nombreux toasts ont été portés à l'union des différentes sociétés agricoles.

La persécution religieuse
 A la liste des diocèses où l'indemnité attribuée sur le budget à un certain nombre de vicariats a été supprimée, il faut ajouter les diocèses d'Aire et de Moulins. Dans le diocèse d'Aire, 23 vicariats ; dans le diocèse de Moulins, 21.

Parmi les vicariats supprimés du département des Landes, il y en a deux qui le sont comme n'étant pas aux vœux des conseils municipaux.

Suicide d'un collègue
 Bordeaux, 4 mars, midi. — Un lycéen, âgé de 17 ans, originaire de la Saintonge, s'est suicidé hier soir à cinq heures, en absorbant du cyanure de potassium.

Sur le bureau de l'état, où ses camarades ont découvert son cadavre, après la résolution du soir on trouvait la lettre suivante : « J'ai assez de vie, je m'empoisonne. »

L'émotion est très grande au lycée. Le procureur général a procédé à une enquête de laquelle il résulte que ce jeune homme s'est suicidé à la suite de « chagrins intimes. »

A l'heure où je vous télégraphie, le docteur Lafargue, médecin légiste, fait l'autopsie du cadavre.

Un incendie à Paris
 Paris, 5 mars. — Ce soir un violent incendie a éclaté boulevard Montparnasse, 40, dans un atelier de découpages. Les dégâts sont considérables. Le commandant Desreuxes est assez grièvement blessé au côté gauche. On ignore la cause de l'incendie.

Nouvelles d'Espagne
 Madrid, 5 mars. — La reine régente est toujours aliée; elle ne reçoit personne. Le commandant en chef de Carthagène a interdit rigoureusement la circulation aux abords des forts. Les journaux de Bilbao rapportent que des cartouches de dynamite ont été jetées par la fenêtre ouverte d'un appartement dans une maison de Geverico. Il n'y a eu aucune victime, mais les dégâts matériels sont considérables.

A SOUBRIÉ

Soubrié est, on le sait, le mineur de Decazeville, qui a été arrêté, il y a deux jours, pour excitation au meurtre. M. J. Cornely lui consacre, dans le *Matin*, un très intéressant article dont voici le principal passage :

J'ai lu avec tout le monde dans les journaux l'histoire de ce délégué que six gendarmes ont cueilli et emmené, pendant que sa femme avait l'honneur de s'en retourner chez elle au bras de M. Camélinat, ce qui la met sans doute à l'abri du besoin pour le reste de ses jours, et j'aurais voulu pouvoir monter ou wagou à côté de ce Soubrié, pour causer avec lui et lui faire toucher du doigt sa propre bêtise, pour lui dire :

— Voyons, mon garçon, tu n'est pas un mal-faiteur de profession, et, puisque tu es délégué, tu n'es pas tout à fait un imbécille. Comprends-tu, pourtant, qu'en disant l'autre jour que tu « waternais » quel'un tu as commis une infamie épouvantable et une bêtise amère. D'abord, c'est une infamie de d'attenter à la vie d'un homme, d'un homme comme toi, d'un homme qui peut-être a une femme comme tu es. Et puis l'infamie se double par le néologisme dont tu ne te sers pour l'exprimer, et qui a pour but de transformer un assassinat ignoble en une action digne de mémoire.

Quant à la bêtise amère, elle consiste en ceci : Tu répètes comme un serin et un perroquet un mot stupide inventé par un bonhomme à la fois crédule et ridicule, qui ne sait guère son français mieux que toi et qui se mêle d'enrichir la langue qu'il ignore. Veux-tu que je te dise, mon pauvre Soubrié, tu n'est peut-être pas forcément méchant, mais par exemple tu es bête, oh ! bête, de bas en haut, des talons à la casquette.

Ce n'est pas ta faute entièrement, je le sais bien. Lorsque les camarades ont martyrisé Watrin, tu as peut-être été tout surpris de ce qu'ils voulaient de faire. Et tu as attendu ce que l'on allait dire,

Si tu avais appartenu à une nation bien équilibrée, non gaillard, tu aurais entendu s'élever de tous les coins du pays un tel cri d'horreur et d'indignation que tu aurais pris peur. Montra humain que tu es, tu te serais dit : « Il paraît que c'est très mal ce qu'ils ont fait là, les camarades. »

Mais pas du tout. Quand on a assassiné Watrin, nous nous sommes mis quelques-uns à crier : « C'est ignoble, c'est dégoûtant ! Mais on l'a dit aussitôt : Les écoute pas, Soubrié, c'est des monarchistes ! » et tu ne nous a pas écoutés ; comme de juste. Tu as écouté les autres. Et que disaient-ils ces autres ? D'abord, il y en avait beaucoup qui ne disaient rien, parce qu'ils ont peur. On bien ils disaient doucement : « C'est bien malheureux, mais Watrin n'était pas sympathique aux ouvriers. » Enfin, des voix se sont élevées, ardentes, impérieuses, perçant tes oreilles. Ces voix disaient : « Il y a dans chaque atelier un Watrin. Les mineurs de Decazeville ne sont pas des assassins, ce sont des justiciers. »

Alors tu t'es demandé ce qui allait arriver et si on n'allait pas poursuivre les gens qui parlaient ainsi. On les a laissés tranquilles, parce qu'à Paris, vois-tu, nous jouissons d'un gouvernement très fort contre les saurs de Saint-Vincent de Paul, mais très faible contre les anarchistes. Nous avons des ministres qui perdent les cornets s blancs, mais qui s'allient volontiers avec les bonnets rouges. A Paris on pourchasse les victimes de la charité, mais on respecte les virtuoses de l'assassinat. On laisse les Enfants-Trouvés, mais l'œuvre des Assassins-Trouvés est dans le marasme.

Alors, quand tu as vu que Basly, à Paris, parlait de « waterniser » les gens comme de boire un médicament, tu t'es dit : « Je peux y aller. Et tu y es allé. Tu as répété ce que ce député avait dit. Immédiatement on l'a cotifé et expédié à Villefranche, ou on va te juger, mon bonhomme.

Je suis sûr que dans ta tête épaisse tu dois te faire cette réflexion : « On m'a mis dedans parce que j'ai répété ce que Basly avait dit à Paris. Ça n'est pas juste. On n'a pas le droit. Basly a dit la même chose que moi, et il se ballade tout le temps en première, à l'œil, tandis que moi, je suis en troisième, et avec six gendarmes. Malheur ! »

Et bien, Soubrié, tu ne fais rien, et je m'intéresse à toi parce que, pour moi, tu es le symbole même du pauvre peuple de France, si bon, si facile à mener, quand on sait s'y prendre, et à cause de cela même, si facile à égarer, et si méchant quand on l'a égaré.

Et maintenant que va-t-il se passer ? Toi, Soubrié, tu seras condamné très probablement à la prison. Pendant ce temps, ta femme souffrira la faim et tes enfants, si tu en as, mendieront. Basly, lui, se tirera des pattes, comme tu t'es, et reviendra à Paris, où il foulera ses pieds vingt-cinq francs tous les jours jusqu'à la prochaine Commune, qui le nommera ministre, ou ambassadeur, ou résident général au Tonkin à deux cent cinquante mille francs par an. Avoue que tu n'es qu'un jobard.

Tu avoues ? Bien. Maintenant, figure-toi que vous êtes quelques millions en France de ta force et tu comprendras peut-être pourquoi la nation à laquelle nous appartenons, toi et moi, a cessé d'être la reine des nations, pour en devenir l'illote.

Quand tu sortiras de prison, il est probable que tu ne trouveras plus de travail dans les chantiers et que, sous la surveillance de la police, il te faudra transporter ta famille et ton petit baluchon dans un autre endroit. Alors, je te vois d'ici, maudissant la justice, la gendarmerie, l'humanité et Basly lui-même en l'excluant : « Ça ne peut pas durer, une République comme ça ! »

Ce jour-là, Soubrié, l'adversité t'aura donné la clairvoyance. Ce jour-là, tu aurais raison.

Mon ami, je t'assure que ça ne durera pas.

A DECAZEVILLE

Decazeville, 5 mars, 7 h. 15 soir. — Nous avons vu aujourd'hui à Egecse, M. Blazy, l'ingénieur principal dont les mineurs réclament impérieusement le renvoi. Il a offert sa démission à la compagnie qui ne l'a pas acceptée. C'est un homme très énergique. Depuis quinze ans dans les mines de Bourran dont l'exploitation est très difficile, sa présence est d'autant plus précieuse, qu'il est né dans le pays. L'assemblée générale des délégués qui a eu lieu ce matin a décidé de faire une quête : on a commencé immédiatement et récolté quelque argent, mais il faudrait 10,000 francs par jour pour faire l'équivalent de la paye de la compagnie.

Soixante-cinq mineurs ont repris le travail aujourd'hui à Bourran, cent trente-cinq à Combes et à la Vaysse. Firmy marche. Les ouvriers descendent et descendent dans les fosses par petites parties et le nombre augmentera tous les jours.

La compagnie a été prévenue que 60 tonnes de charbon anglais arrivent cette nuit de Bordeaux. Avec le charbon extrait actuellement des fosses, cet arrivage assure le travail des forges et des fonderies jusqu'à dimanche.

Deux nouvelles arrestations ont été opérées pour atteinte à la liberté de travail, ce sont celles des nommés Frédéric Clair et Henri Lafon, mineurs à Combes. Ils ont été conduits à Villefranche.

REVUE DE LA PRESSE

Le résultat de la séance de la Chambre de jeudi, inspire les réflexions suivantes aux principaux journaux de Paris :

Journal des Débats :
 La droite et les ministériels ont rejeté ensemble la proposition Duché contre les radicaux. La droite et les radicaux ont rejeté ensemble la proposition Rivet contre les ministériels. Les radicaux et les ministériels ont adopté ensemble l'ordre du jour de Lanessan contre la droite. C'est ce que les algébriques appelleraient une solution élégante. C'est ce que les politiques appellent du gâchis.

La République Française :
 Le vote de l'ordre du jour proposé par M. de Lanessan qui exprime le sentiment de la presque unanimité de la majorité républicaine n'est pas l'acte de fermeté et de vigueur que quelques-uns jugent indispensable et urgent, néanmoins nous ne le tenons pas pour une inutile et vaine démonstration.

La Justice :
 Le rôle d'un président de conseil n'est pas de couvrir les actes de la protection. La journée est une mauvaise journée pour la République. Il faut la réparer.

L'Intransigeant :
 Voilà une représentation dite nationale qui ne sait ni ce qu'elle veut, ni ce qu'elle ne veut pas. Elle déclare que les prétendants sont dangereux sans l'être, et que si la Chambre n'a pas qualité pour les mettre dehors, le ministre n'a pas autorisé non plus à les renvoyer. Jamais avec de faiblesse, d'incapacité, d'irrésolution et d'abaissement n'a pas été plus formel.

Et, par un surcroît d'inconscience, la majorité a déclaré qu'elle avait pleine confiance dans l'énergie du gouvernement pour réprimer les manœuvres des d'Orléans ou des Bonaparte. Mais cette énergie, qui, d'ailleurs, n'existe que dans l'imagination de la Chambre, comment le cabinet la démontrera-t-il, puisqu'on lui refuse les moyens de l'exercer ?

Journal de Droite
 Le *Figaro* :
 M. Lefèvre-Pontalis qui n'est pas un nouveau venu dans les assemblées parlementaires, parle avec beaucoup de distinction et d'élegance. Toujours courtois et modéré, il possède en propre un certain art de calmer les passions qui, dans la circonstance, n'était pas à dédaigner. Il y a joint aujourd'hui de beaux discours oratoires, partis de cœur, et toutes les droites l'ont applaudi.

L'honorable orateur a obtenu, même à gauche, un très précieux succès d'estime.

M. de Freycinet s'est engagé à fond, et il a été récompensé de son courage. Il serait injuste et impolitique de ne pas le reconnaître.

Le chef du cabinet pourrait se désintéresser du sort des princes et proclamer l'indifférence ministérielle en matière d'expulsion : il eût acquis ainsi une popularité facile ; il a eu l'esprit de le dédaigner et la Chambre a montré qu'en définitive elle pouvait être sensible à un acte de cranerie appuyé sur le bon sens.

Déjà, dans l'affaire de Madagascar, M. de Freycinet avait écarté les petites combinaisons qui le visent.

M. Clémenceau a eu le dessous dans la discussion et son impuissance momentanée a été bien constatée. Ce n'est pas un homme à se décourager : une nouvelle intrigue le trouvera prêt, mais enfin, pour le moment, nous sommes débarrassés de cette véritable nuisance de la conspiration orléaniste dont nous avons les oreilles rebattues depuis trop longtemps.

Et si nous nous applaudissons du résultat de la séance d'hier, ce n'est pas seulement pour ce qui concerne la personne des princes. Nous ne sommes ni des courtisans ni des parasites. Nous saluons très bas les principes sans jamais nous aplâtrer devant les hommes. Nous sommes heureux surtout de constater un échec de l'esprit jacobin qui eût rabaisé la France aux yeux de toute l'Europe, qui eût créé dans le pays d'incalculables défiances, des rançunes inextinguibles.

Le Gaulois :
 La séance d'hier nous permet de rectifier nos calculs. Nous ne sommes pas 180 monarchistes sur 584 députés, nous sommes 389 ; car nous devons accepter comme troupe auxiliaires tous ceux qui, en refusant d'expulser nos Princes, ont indiqué par là qu'ils les considéraient comme la réserve de l'avenir et la ressource des mauvais jours.

De sorte qu'à cette heure, grâce au rejet de la proposition Rivet et à l'ordre du jour qu'on lira plus loin, il résulte de la séance d'hier : 1° que la Chambre a confiance dans le ministère ; 2° que le ministère n'a pas le droit d'expulser les Princes.

La plus grande victoire qu'aient remportée les monarchistes n'a pas pour date le 4 octobre 1885. Elle a pour date le 4 mars 1886.

Le Moniteur universel :
 Non seulement M. de Freycinet a eu raison du mauvais esprit et des passions basses d'une certaine démocratie ; il a encore mis en déroute le bataillon tapageur de l'extrême gauche. Le succès est double, et si la République se conduisait toujours ainsi, elle aurait plus de chances de durée.

Espérons maintenant qu'on va laisser tranquilles les honnêtes gens avec la question des princes. Duché et Rivet ont été nettement invités à parler sur un autre terrain l'activité qui les dévore ; ils n'ont plus qu'à s'éclipser. Quant aux princes, ils demeurent aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, des Français ayant le droit de vivre en France, et passionnés pour le relèvement de la patrie.

L'Autorité :
 La journée a été victorieuse pour nous, détestable pour le gouvernement, ridicule pour la République.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
 Suite de la séance du jeudi 4 mars 1886
 Présidence de M. Floquet

L'EXPULSION DES PRINCES

Discours de M. Lefèvre-Pontalis
 M. Lefèvre-Pontalis. — Vous avez fait du 11 juillet 1789 une fête nationale, malgré ses tristes souvenirs. Apparemment vous avez voulu consacrer la démolition de la Bastille, c'est-à-dire la suppression de l'emprisonnement arbitraire et des lettres de cachet.

Eh bien ! un siècle après la prise de la Bastille, au mépris des principes de la Révolution qui sont les nôtres, allez-vous donc faire rentrer l'exil arbitraire, par des décrets qui seront des lettres de cachet, dans les lois républicaines de 1886.

Et qu'on ne dise pas : « Il ne s'agit que des princes ». Ce serait là, en quelque sorte, rééditer ce cri odieux de 1792 : « Le sang qui coule est-il donc si pur ? »

Comment ne pas se précipiter des premières proscriptions qui ouvrent une voie dans laquelle on ne s'arrêtera pas ?

Quand, après l'exil facultatif, vous aurez mis les princes hors la loi, quand vous les aurez reconduits au-delà de la frontière, où ils seront plus dangereux qu'en dedans, ce seront leurs amis qui vous paraîtront dangereux et que vous serez tentés de traiter de même !

Je réajuste le rapport de la commission nous parle d'avertissement à donner aux princes et à leurs partisans. Ne nous a-t-on pas distribué dernièrement une proposition de loi qui tend à atteindre les partisans des princes sous prétexte d'une enquête sur les partis ?

Quand on commence à proscrire, on ne s'arrête pas. « A qui le tour maintenant ? » se disaient les députés de la Convention, quand ils se préservaient les uns les autres.

C'est ainsi qu'on arrive à un 18 fructidor, avec ses invalidations en masse et ses déportations arbitraires.

« On peut expulser les princes, disait avec sa haute raison M. le président du conseil à la commission, mais on ne peut expulser les partis. »

Et bien ! si on ne peut les expulser, ne peut-on se dispenser de les provoquer et de pratiquer à leur égard une politique de provocation et de combat, quand c'est une politique de pacification que le pays nous demande ? Applaudissements à droite.

Discours de M. Ballue

M. Ballue monte à la tribune. Immédiatement, le silence se fait à gauche. C'est lui, comme on sait, qui est le véritable instigateur de la proposition Duché.

L'orateur veut qu'on en finisse avec les espérances des prétendants.

Le prince Jérôme faisait afficher l'un dernier un manifeste :

Il y a douze ans, le comte de Paris se rendait à Frohsdorf.

Aux dernières élections les princes de la famille royale ont inscrit sur leur programme : paix, liberté, travail.

M. de Cassagnac. — Tout ce que la République ne nous donne pas.

M. Ballue reproche aux conservateurs d'avoir, le lendemain du scrutin, démasqué leurs batteries et parlé de renverser la République.

M. de Cassagnac. — Très bien ! très bien ! Ce sont pourtant, affirme M. Ballue, dont le langage est très décevant, les paroles de M. de Lanessan qui ont fait naître la proposition Duché et Crozet-Fourneyron.

L'orateur énumère les avantages de la dernière proposition sur celle de M. Rivet.

Il défend ses auteurs contre l'arrière-pensée contre le ministère.

L'acceptation de cette proposition, c'est la consolidation de la majorité.

L'Assemblée reste très froide devant cette affirmation.

L'orateur rappelle les paroles prononcées par Jules Favre en 1848.

M. Paul de Cassagnac dit que c'est l'homme qui a falsifié les actes de l'état-civil.

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac maintient que Jules Favre était un faussaire.

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Ballue dit que l'expérience qu'on a faite alors ne doit pas être recommencée.

La République a besoin de calme pour procéder aux réformes ; c'est pour obtenir ce calme qu'on a présenté la proposition, et le pays ne comprendrait pas que le gouvernement l'écartât dédaigneusement.

Discours divers

M. Rivet soutient les conclusions de son rapport contre la proposition de M. Duché et en faveur de la sienne.

M. Keller combat la proposition comme contraire à l'honneur et à l'intérêt du pays. Expulser les princes, ce serait confondre tous les pouvoirs, violer l'équité, condamner des accusés sans les entendre. Protestations.

L'orateur critique le gouvernement républicain et ajoute qu'expulser les princes ce serait faire un acte de crainte ou de colère. Applaudissements à droite.

M. Crémieux combat la proposition de M. Rivet comme pouvant embarrasser le gouvernement et constituer un danger pour la République.

La discussion générale est close.

La proposition de M. Duché
 La Chambre passe à la discussion de la proposition de M. Duché.

Discours de M. de Freycinet
 M. de Freycinet dit que le gouvernement ne repudie pas la pensée de préservation qui a inspiré M. Duché ; mais il déclare que le jour où les princes seraient une cause de danger ou même d'embarras, le gouvernement n'hésiterait pas à faire son devoir et à prendre les mesures nécessaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
 Suite de la séance du jeudi 4 mars 1886
 Présidence de M. Floquet

L'EXPULSION DES PRINCES

Discours de M. Lefèvre-Pontalis
 M. Lefèvre-Pontalis. — Vous avez fait du 11 juillet 1789 une fête nationale, malgré ses tristes souvenirs. Apparemment vous avez voulu consacrer la démolition de la Bastille, c'est-à-dire la suppression de l'emprisonnement arbitraire et des lettres de cachet.

Eh bien ! un siècle après la prise de la Bastille, au mépris des principes de la Révolution qui sont les nôtres, allez-vous donc faire rentrer l'exil arbitraire, par des décrets qui seront des lettres de cachet, dans les lois républicaines de 1886.

Et qu'on ne dise pas : « Il ne s'agit que des princes ». Ce serait là, en quelque sorte, rééditer ce cri odieux de 1792 : « Le sang qui coule est-il donc si pur ? »

Comment ne pas se précipiter des premières proscriptions qui ouvrent une voie dans laquelle on ne s'arrêtera pas ?

Quand, après l'exil facultatif, vous aurez mis les princes hors la loi, quand vous les aurez reconduits au-delà de la frontière, où ils seront plus dangereux qu'en dedans, ce seront leurs amis qui vous paraîtront dangereux et que vous serez tentés de traiter de même !

Je réajuste le rapport de la commission nous parle d'avertissement à donner aux princes et à leurs partisans. Ne nous a-t-on pas distribué dernièrement une proposition de loi qui tend à atteindre les partisans des princes sous prétexte d'une enquête sur les partis ?

Quand on commence à proscrire, on ne s'arrête pas. « A qui le tour maintenant ? » se disaient les députés de la Convention, quand ils se préservaient les uns les autres.

C'est ainsi qu'on arrive à un 18 fructidor, avec ses invalidations en masse et ses déportations arbitraires.

« On peut expulser les princes, disait avec sa haute raison M. le président du conseil à la commission, mais on ne peut expulser les partis. »

Et bien ! si on ne peut les expulser, ne peut-on se dispenser de les provoquer et de pratiquer à leur égard une politique de provocation et de combat, quand c'est une politique de pacification que le pays nous demande ? Applaudissements à droite.

Discours de M. Ballue

M. Ballue monte à la tribune. Immédiatement, le silence se fait à gauche. C'est lui, comme on sait, qui est le véritable instigateur de la proposition Duché.

L'orateur veut qu'on en finisse avec les espérances des prétendants.

Le prince Jérôme faisait afficher l'un dernier un manifeste :

Il y a douze ans, le comte de Paris se rendait à Frohsdorf.

Aux dernières élections les princes de la famille royale ont inscrit sur leur programme : paix, liberté, travail.

M. de Cassagnac. — Tout ce que la République ne nous donne pas.

M. Ballue reproche aux conservateurs d'avoir, le lendemain du scrutin, démasqué leurs batteries et parlé de renverser la République.

M. de Cassagnac. — Très bien ! très bien ! Ce sont pourtant, affirme M. Ballue, dont le langage est très décevant, les paroles de M. de Lanessan qui ont fait naître la proposition Duché et Crozet-Fourneyron.

L'orateur énumère les avantages de la dernière proposition sur celle de M. Rivet.

Il défend ses auteurs contre l'arrière-pensée contre le ministère.

L'acceptation de cette proposition, c'est la consolidation de la majorité.

L'Assemblée reste très froide devant cette affirmation.

L'orateur rappelle les paroles prononcées par Jules Favre en 1848.

M. Paul de Cassagnac dit que c'est l'homme qui a falsifié les actes de l'état-civil.

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac maintient que Jules Favre était un faussaire.

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Ballue dit que l'expérience qu'on a faite alors ne doit pas être recommencée.

La République a besoin de calme pour procéder aux réformes ; c'est pour obtenir ce calme qu'on a présenté la proposition, et le pays ne comprendrait pas que le gouvernement l'écartât dédaigneusement.

Discours divers

M. Rivet soutient les conclusions de son rapport contre la proposition de M. Duché et en faveur de la sienne.

M. Keller combat la proposition comme contraire à l'honneur et à l'intérêt du pays. Expulser les princes, ce serait confondre tous les pouvoirs, violer l'équité, condamner des accusés sans les entendre. Protestations.

L'orateur critique le gouvernement républicain et ajoute qu'expulser les princes ce serait faire un acte de crainte ou de colère. Applaudissements à droite.

M. Crémieux combat la proposition de M. Rivet comme pouvant embarrasser le gouvernement et constituer un danger pour la République.

La discussion générale est close.

La proposition de M. Duché
 La Chambre passe à la discussion de la proposition de M. Duché.

Discours de M. de Freycinet
 M. de Freycinet dit que le gouvernement ne repudie pas la pensée de préservation qui a inspiré M. Duché ; mais il déclare que le jour où les princes seraient une cause de danger ou même d'embarras, le gouvernement n'hésiterait pas à faire son devoir et à prendre les mesures nécessaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
 Suite de la séance du jeudi 4 mars 1886
 Présidence de M. Floquet

L'EXPULSION DES PRINCES

Discours de M. Lefèvre-Pontalis
 M. Lefèvre-Pontalis. — Vous avez fait du 11 juillet 1789 une fête nationale, malgré ses tristes souvenirs. Apparemment vous avez voulu consacrer la démolition de la Bastille, c'est-à-dire la suppression de l'emprisonnement arbitraire et des lettres de cachet.

Eh bien ! un siècle après la prise de la Bastille, au mépris des principes de la Révolution qui sont les nôtres, allez-vous donc faire rentrer l'exil arbitraire, par des décrets qui seront des lettres de cachet, dans les lois républicaines de 1886.

Et qu'on ne dise pas : « Il ne s'agit que des princes ». Ce serait là, en quelque sorte, rééditer ce cri odieux de 1792 : « Le sang qui coule est-il donc si pur ? »

Comment ne pas se précipiter des premières proscriptions qui ouvrent une voie dans laquelle on ne s'arrêtera pas ?

Quand, après l'exil facultatif, vous aurez mis les princes hors la loi, quand vous les aurez reconduits au-delà de la frontière, où ils seront plus dangereux qu'en dedans, ce seront leurs amis qui vous paraîtront dangereux et que vous serez tentés de traiter de même !

Je réajuste le rapport de la commission nous parle d'avertissement à donner aux princes et à leurs partisans. Ne nous a-t-on pas distribué dernièrement une proposition de loi qui tend à atteindre les partisans des princes sous prétexte d'une enquête sur les partis ?

Quand on commence à proscrire, on ne s'arrête pas. « A qui le tour maintenant ? » se disaient les députés de la Convention, quand ils se préservaient les uns les autres.

C'est ainsi qu'on arrive à un 18 fructidor, avec ses invalidations en masse et ses déportations arbitraires.

« On peut expulser les princes, disait avec sa haute raison M. le président du conseil à la commission, mais on ne peut expulser les partis. »

Et bien ! si on ne peut les expulser, ne peut-on se dispenser de les provoquer et de pratiquer à leur égard une politique de provocation et de combat, quand c'est une politique de pacification que le pays nous demande ? Applaudissements à droite.

Discours de M. Ballue

M. Ballue monte à la tribune. Immédiatement, le silence se fait à gauche. C'est lui, comme on sait, qui est le véritable instigateur de la proposition Duché.

L'orateur veut qu'on en finisse avec les espérances des prétendants.

Le prince Jérôme faisait afficher l'un dernier un manifeste :

Il y a douze ans, le comte de Paris se rendait à Frohsdorf.

Aux dernières élections les princes de la famille royale ont inscrit sur leur programme : paix, liberté, travail.

M. de Cassagnac. — Tout ce que la République ne nous donne pas.

M. Ballue reproche aux conservateurs d'avoir, le lendemain du scrutin, démasqué leurs batteries et parlé de renverser la République.

M. de Cassagnac. — Très bien ! très bien ! Ce sont pourtant, affirme M. Ballue, dont le langage est très décevant, les paroles de M. de Lanessan qui ont fait naître la proposition Duché et Crozet-Fourneyron.

L'orateur énumère les avantages de la dernière proposition sur celle de M. Rivet.

Il défend ses auteurs contre l'arrière-pensée contre le ministère.

L'acceptation de cette proposition, c'est la consolidation de la majorité.

L'Assemblée reste très froide devant cette affirmation.

L'orateur rappelle les paroles prononcées par Jules Favre en 1848.

M. Paul de Cassagnac dit que c'est l'homme qui a falsifié les actes de l'état-civil.

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac maintient que Jules Favre était un faussaire.

M. le président rappelle M. de Cassagnac à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. Ballue dit que l'expérience qu'on a faite alors ne doit pas être recommencée.

La République a besoin de calme pour procéder aux réformes ; c'est pour obtenir ce calme qu'on a présenté la proposition, et le pays ne comprendrait pas que le gouvernement l'écartât dédaigneusement.

Discours divers

M. Rivet soutient les conclusions de son rapport contre la proposition de M. Duché et en faveur de la sienne.

M. Keller combat la proposition comme contraire à l'honneur et à l'intérêt du pays. Expulser les princes, ce serait confondre tous les pouvoirs, violer l'équité, condamner des accusés sans les entendre. Protestations.

L'orateur critique le gouvernement républicain et ajoute qu'expulser les princes ce serait faire un acte de crainte ou de colère. Applaudissements à droite.

M. Crémieux combat la proposition de M. Rivet comme pouvant embarrasser le gouvernement et constituer un danger pour la République.

La discussion générale est close.

La proposition de M. Duché
 La Chambre passe à la discussion de la proposition de M. Duché.

Discours de M. de Freycinet
 M. de Freycinet dit que le gouvernement ne repudie pas la pensée de préservation qui a inspiré M. Duché ; mais il déclare que le jour où les princes seraient une cause de danger ou même d'embarras, le gouvernement n'hésiterait pas à faire son devoir et à prendre les mesures nécessaires.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
 Séance du jeudi 4 mars 1886
 Présidence de M. Le Royer.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Léon Say dépose un rapport supplémentaire sur le projet concernant les sociétés de secours mutuels.

Le Sénat prend en considération la proposition de M. Martel Barthe sur l'admissibilité et l'avancement dans les fonctions publiques. Il a aussi voté le projet de résolution de M. Isaac sur la nomination de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation des colonies, le projet de résolution de M. Frenant, tendant à nommer une commission d'enquête sur les provenances, qualité et prix des fournitures faites à l'Etat.